



Janvier 2024 à octobre 2025

PLAN DE MOBILITÉ DU SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

.....
Bilan de la concertation préalable

Edito

Emmanuel Denis,
*Président du Syndicat des Mobilités
de Touraine et Maire de Tours*

Le Plan de Mobilité (PDM) définit la stratégie globale et la feuille de route pour l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises à l'échelle de la métropole de Tours pour les années à venir. Il traduit les ambitions du territoire pour façonner la ville de demain : une ville mieux connectée, plus sobre dans l'usage de ses espaces, et dotée de solutions de mobilité à la fois adaptées aux besoins de chacun et cohérentes avec nos engagements nationaux et internationaux en matière de réduction des émissions de CO₂ et de préservation de l'environnement.

Élaboré à l'issue d'une large concertation menée de janvier 2024 à octobre 2025 par le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), ce document réaffirme le principe d'équité sociale et territoriale. Il garantit à tous les habitants, qu'ils résident au cœur de Tours, dans une commune périurbaine ou en zone plus éloignée, une égalité d'accès aux services de mobilité. Ce plan vise à améliorer notre cadre de vie tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 32 % et celles de dioxyde d'azote de 71 %, contribuant ainsi à la santé de tous.

Cette trajectoire ambitieuse repose sur des objectifs concrets : encourager davantage la marche, dont la part modale progressera de 29 % en 2024 à 32 % en 2036, doubler la pratique du vélo, accroître l'usage des transports collectifs pour atteindre 15 % contre 11 % aujourd'hui, et réduire la part des déplacements effectués en voiture, qui passera de 52 % à 40 % sur la même période.

Pour y parvenir, le SMT et ses partenaires poursuivront le développement du réseau de transports collectifs, amélioreront la qualité du service à travers des amplitudes horaires élargies et un cadencement renforcé, soutiendront les solutions de covoiturage et encourageront les mobilités actives, inclusives et bénéfiques pour la santé, telles que la marche et le vélo.

Photographe - Cyril Chigot



Cependant, l'amélioration de l'offre ne suffit pas à transformer durablement les pratiques. Le nouveau plan entend aller plus loin en développant le conseil et l'accompagnement vers de nouvelles habitudes de déplacement, véritables leviers de la transition des mobilités.

Réussir cette transformation nécessite l'implication de tous. Le PDM se veut ainsi le plan de l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, associations et citoyens. Ensemble, nous poursuivrons le dialogue pour le faire vivre, enrichir son contenu et concrétiser la vision d'une mobilité plus durable, plus équitable et plus partagée.



Sommaire

- P. 3 Un projet construit à chaque étape
- P. 4 Les instances de gouvernance
- P. 5 Les principes de la concertation
- P. 6 La concertation pendant la phase de définition de la stratégie été 2024
- P. 7 La concertation pendant la phase de définition du plan d'actions 2025
- P. 8 Les apports de la concertation
- P. 9 Les enseignements de la concertation

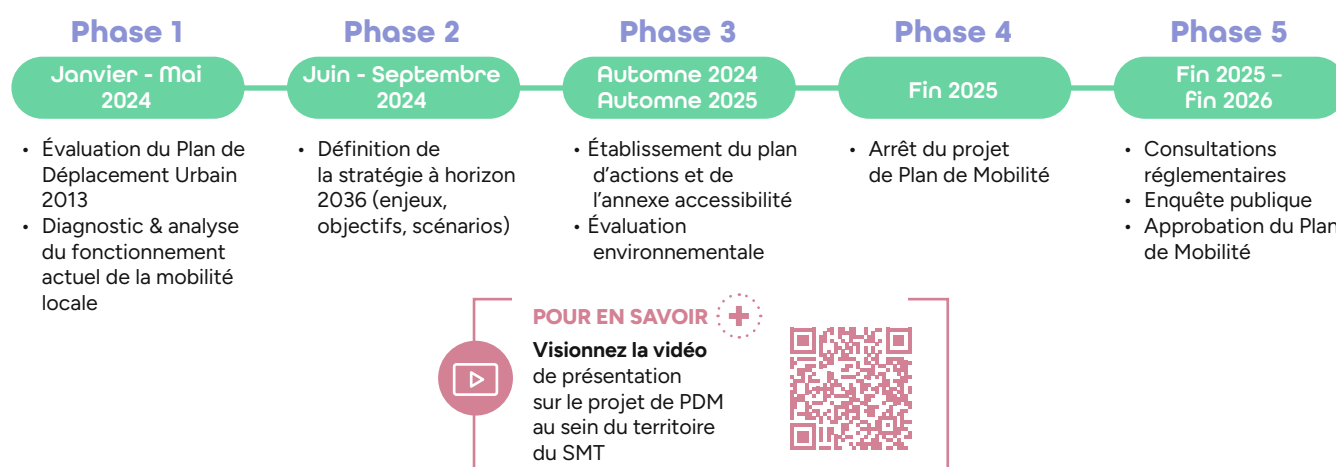


Un projet construit à chaque étape

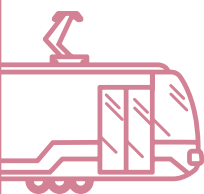


Le Plan de Mobilité s'est construit pas à pas, grâce à un dialogue permanent entre élus, acteurs institutionnels, partenaires associatifs, habitants et usagers. À chaque étape, des instances de gouvernance et de concertation ont permis de partager le diagnostic, d'affiner la stratégie et de bâtir le plan d'actions. Arrêté fin 2025, le projet sera soumis à enquête publique en 2026 avant son approbation finale.

Les temps forts de la concertation



Plusieurs campagnes d'information ont été déployées à l'échelle du territoire du SMT pour annoncer les événements organisés, inciter tous les publics à y participer et à donner son avis.



Les instances de gouvernance



Pour assurer le déroulement optimal de la démarche d'élaboration du PDM, plusieurs instances de gouvernance se sont réunies aux différents moments charnières du projet. La mise en commun de leurs qualités techniques et territoriales a permis d'aboutir à un plan d'actions dès 2025.

LES INSTANCES INTERNES AU PROJET :

→ suivre, ajuster et valider chaque étape de l'élaboration

Comités techniques

Organisés à chaque phase, ils assurent le suivi opérationnel et la cohérence des études menées par les équipes techniques.

Comités techniques élargis

Réunissant un cercle plus large d'acteurs techniques, ils permettent à chaque étape du projet de restituer les travaux, partager l'état d'avancement et anticiper les étapes à venir.

Comités de pilotage

Instances stratégiques avec les élus du SMT, organisées à chaque phase, elles valident les grandes orientations et décisions. Un comité de pilotage élargi avec les élus des communes du SMT et des partenaires a eu lieu pour débattre spécifiquement du plan d'actions et de sa réponse aux objectifs environnementaux.

Comité syndical

Organe délibérant du SMT, il acte les décisions majeures du projet (lancement de l'élaboration, arrêt et approbation du PDM).

LES INSTANCES POLITIQUES :

→ porter une vision commune et partagée

Conférence des maires

Réunies à deux reprises, elle constitue un temps de partage et de dialogue politique avec l'ensemble des maires du territoire de Tours Métropole Val de Loire, autour de la stratégie et du plan d'actions.

Commission générale du SMT

Espace d'échanges intermédiaires avec les élus du SMT, elle a permis la présentation et la discussion sur le contenu du PDM (diagnostic, stratégie et plan d'actions).

LES INSTANCES PARTENARIALES :

→ associer et enrichir le projet

Comité des partenaires

Instance partenariale obligatoire du SMT dont la nouvelle composition intégrera un panel de citoyens, elle doit être consultée avant l'approbation du PDM. L'avancement du projet et le contenu du PDM lui ont été présentés régulièrement au cours de l'élaboration.

Conseil de développement de Tours Métropole Val de Loire (CODEV)

Instance de démocratie participative, il a été sollicité lors de la phase du plan d'actions pour présentation et avis du projet de PDM.

Les principes de la concertation



La concertation a mobilisé une grande diversité de publics : habitants, associations, élus locaux, services techniques, acteurs institutionnels et partenaires des mobilités. Chacun a pu s'exprimer à travers des formats adaptés : des ateliers thématiques pour approfondir les enjeux du territoire, deux conférences débat ouvertes à tous pour croiser les points de vue, et des temps de sensibilisation destinés au grand public. Cette complémentarité a permis de construire une vision commune, ancrée dans la réalité du territoire et partagée par tous.

Les objectifs

Se positionner dans une démarche de continuité et **RENOUVELER L'APPROCHE COLLECTIVE POUR FORGER UNE VISION COMMUNE**

Donner au public les clés de compréhension et d'information afin de **CONSTRUIRE ENSEMBLE LE PROJET** : de la sensibilisation aux enjeux de mobilité à l'élaboration du PDM

Permettre au public de **COMPRENDRE ET DE S'APPROPRIER** le projet afin de construire une vision commune et prospective de la mobilité sur le territoire à l'horizon 2036

Susciter une **ADHÉSION DURABLE DE LA POPULATION** tout au long du projet, garante de la légitimité de la décision publique

Les publics concernés



La concertation en chiffres



La concertation pendant la phase de définition de la stratégie été 2024



4 ATELIERS avec les acteurs du projet

Entre juin et juillet 2024, quatre ateliers se sont tenus à MAME, la Cité de la Création et de l'Innovation à Tours. Ouverts aux élus, aux services des collectivités, aux associations et aux personnes publiques associées, ils avaient pour objectif de partager un diagnostic commun des mobilités, d'enrichir les constats grâce aux retours des participants et d'identifier les besoins et engagements possibles pour l'avenir.

Les échanges se sont structurés autour de trois grandes thématiques : **se déplacer autrement** (favoriser des pratiques de mobilité plus écologiques et réduire la dépendance à la voiture), **l'inclusion sociale** (garantir un accès à la mobilité pour tous) et **l'aménagement du territoire** (penser un territoire attractif en lien avec les mobilités, l'emploi, le tourisme ou encore la logistique).

1 CONFÉRENCE-DÉBAT Mobilités et défi climatique

Le 25 septembre 2024, une conférence-débat ouverte au grand public s'est tenue sur le thème « **Mobilités et défi climatique : quels enjeux sur le territoire métropolitain ?** »

Aurélien Bigo, chercheur spécialiste de la transition énergétique des transports, a présenté les principaux défis, les leviers d'action possibles et les perspectives d'évolution portés par cette thématique. D'autres partenaires du territoire, issus de l'université, du secteur associatif ou encore du tourisme, ont également partagé leurs engagements et les difficultés rencontrées en matière de mobilité. Enfin, cette rencontre a permis aux habitants du SMT d'exprimer leur avis sur les grandes orientations envisagées dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du PDM.

2 ATELIERS « Fresque de la Mobilité » avec le grand public



Deux ateliers « Fresque de la Mobilité » ont été organisés les 11 juillet et 10 septembre 2024. Ludiques et collaboratifs, ils étaient ouverts à tous et visaient à **sensibiliser le grand public** aux enjeux de la mobilité. Les participants ont pu mieux comprendre les impacts de leurs déplacements au quotidien, mais aussi découvrir des leviers d'action concrets pour contribuer, chacun à leur échelle, à une mobilité plus décarbonée.

1 ATELIER COMMUN PLUm – PDM

En novembre 2024, un atelier commun au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et au Plan de Mobilité (PDM) a réuni élus, techniciens et Personnes Publiques Associées. Ce temps de travail croisé a permis de mettre en cohérence urbanisme et mobilité, en réfléchissant à la manière dont les projets de déplacements du territoire se traduisent concrètement dans les documents de planification. Un focus particulier a été consacré au stationnement, qu'il s'agisse de la voiture ou du vélo, afin d'anticiper des solutions adaptées et cohérentes avec les ambitions de mobilité durable et d'aménagement du territoire.



La concertation pendant la phase de définition du plan d'actions 2025



3 ATELIERS avec les acteurs du projet

Un cycle de trois ateliers s'est tenu les 8 et 9 janvier 2025, réunissant à la fois des élus, partenaires, associations et le grand public. Ces temps d'échanges avaient pour objectif de poser les premiers fondements du Plan de Mobilité en élaborant des pistes d'actions concrètes. Les discussions se sont articulées autour de trois grandes thématiques : **une mobilité inclusive et solidaire, accessible à tous et partout ; le développement d'alternatives à la voiture individuelle et à l'autosolisme ; et l'accompagnement au changement des comportements de mobilité.**

3 ATELIERS JEUX « Comment se déplacer demain ? »

Les 13 et 15 mai 2025 puis le 4 octobre 2025, se sont tenus à Tours des ateliers jeux « **Comment se déplacer demain ?** ». Il s'agit d'un jeu de société pédagogique et immersif sur la mobilité. Conçu spécialement pour cette occasion, le jeu permettait de sensibiliser les joueurs aux impacts environnementaux des différents modes de transport, d'encourager l'adoption des modes de transport durables et d'engager une réflexion sur l'optimisation des trajets urbains.



1 CONFÉRENCE-DÉBAT Mobilité et comportement

Le 12 juin 2025 s'est tenue une seconde conférence-débat ouverte au grand public sur le thème **Mobilité et comportement : comment faire évoluer nos déplacements en faveur des mobilités durables ?**

À la suite de la présentation du plan d'actions envisagé pour le PDM, Stéphanie Vincent, sociologue et chercheuse, experte des questions de mobilité et d'aménagement du territoire à l'Université Lyon 2, est intervenue pour explorer les enjeux de mobilités en lien avec le territoire métropolitain, en mettant en lumière les dynamiques sociales et territoriales qui influencent les comportements de déplacement.

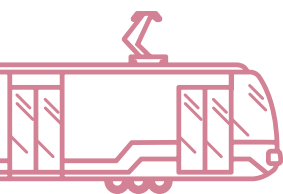
Enfin, cette rencontre offrait aux habitants du SMT la possibilité d'échanger avant la finalisation du dossier et des phases officielles d'arrêt du projet de PDM et de consultation réglementaire des Personnes Publiques Consultées puis d'enquête publique, favorisant ainsi une meilleure appropriation des enjeux.

POUR ALLER LOIN

Un cahier de la concertation a été diffusé à l'occasion de chaque conférence pour retracer la démarche mise en œuvre, les échanges et les enseignements des trois premières phases. Retrouvez-les sur la **page dédiée** au PDM sur le site du SMT actualisée tout au long de la démarche.



Retrouvez également les replays des conférences sur la **page YouTube** du SMT



Les apports de la concertation



EN PHASE 2

Définition de la stratégie 2036

Les échanges lors du premier cycle d'ateliers, ont permis de faire émerger **trois besoins majeurs pour la stratégie des mobilités à horizon 2036** :

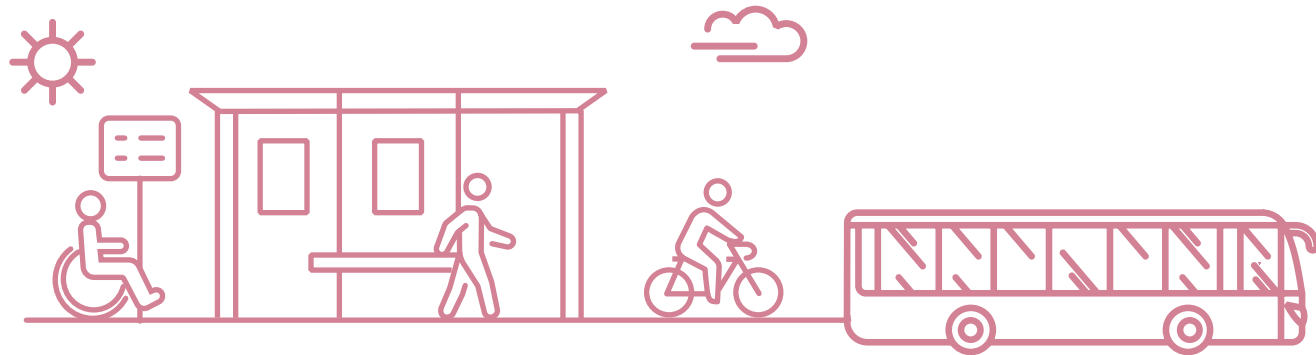
- Les participants ont exprimé le besoin de **développer et étendre l'offre de service** pour simplifier les déplacements et renforcer l'attractivité du territoire : favoriser les modes alternatifs de déplacement pour les usagers internes au secteur urbain du SMT et en périphérie ainsi que pour les usagers provenant ou se rendant à l'extérieur au SMT. A cet effet, il s'agit d'une part de concrétiser les projets d'infrastructures et de services de mobilités engagés et d'autre part de les étendre et de les sécuriser afin de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle.
- **Interconnecter les offres de services** pour optimiser les chaînes de déplacement et fluidifier les parcours des usagers : les participants étaient d'avis de simplifier les correspondances avec des aménagements fluidifiant les changements de modes et la mise en place de services numériques pour simplifier les trajets multimodaux de bout en bout.
- Dans le but d'**accompagner le changement de pratique**, les participants proposaient un accompagnement graduel et ciblé pour sensibiliser à la mobilité et à ses enjeux (coût, santé, sécurité, accessibilité) puis apporter du conseil en mobilité, faire tester les alternatives pour motiver le changement et former pour concrétiser les nouvelles pratiques dans la durée. De nombreuses contributions réfléchissaient également aux moyens **de rendre les mobilités plus accessibles et inclusives** pour créer une offre de mobilité adaptée à tous les voyageurs sur l'ensemble du territoire.

EN PHASE 3

Élaboration du plan d'actions

Le deuxième cycle d'ateliers avait pour objectif de conforter les premiers fondements du PDM et de les traduire en pistes d'actions concrètes autour de trois enjeux structurants :

- La thématique **des mobilités inclusives et solidaires pour toutes et tous et partout** a été développée sous divers aspects. Certaines propositions allaient dans le sens d'une information adaptée, l'offre solidaire pouvant être peu ou mal connue, d'un conseil personnalisé pour identifier les besoins et freins, d'un accompagnement pour dépasser l'appréhension du premier usage ou un manque de formation, d'un élargissement de l'offre existante ou encore d'une meilleure accessibilité pour tous les handicaps.
- Les contributions visant à favoriser le report modal et à réduire l'usage de la voiture individuelle gravitaient autour de 3 leviers d'actions. D'une part, **remettre le piéton et le cycliste au cœur des actions du PDM** en améliorant les conditions de leur déplacement sur tout le territoire du SMT et dans les mobilités. D'autre part, **assurer l'attractivité des pôles d'intermodalité** en y garantissant une connexion effective avec les autres moyens de transport et en y proposant un bouquet de services. Enfin, **valoriser l'usage du covoiturage et de l'autopartage** comme des alternatives à la voiture individuelle.
- Afin d'accompagner les habitants du SMT à changer leurs habitudes de mobilité, les participants ont proposé d'**adapter l'information et le conseil à chaque public et d'aller à leur rencontre** pour élargir le public touché notamment dans les zones périphériques. Un travail est à mener avec les entreprises, administrations ou établissements scolaires qui ont été identifiés comme des structures susceptibles de participer à l'accompagnement vers des pratiques de mobilité durable.



Les enseignements de la concertation



Tout au long de la concertation, les échanges ont permis de dégager plusieurs priorités pour améliorer la mobilité sur le territoire :

**Informier
et Accompagner**
les publics vers de nouvelles
pratiques de mobilité

**Adapter
les mobilités**
aux besoins de tous

**Renforcer
les usages
des mobilités
alternatives**
à la voiture
individuelle



CE QU'IL FAUT EN RETENIR

Les réflexions et temps d'échanges avec l'ensemble des partenaires, associations et élus du territoire ont permis de dégager des priorités et de faire émerger des orientations et des actions afin d'accélérer la transition de nos mobilités. Explorons et découvrons ensemble les grandes thématiques abordées et leur traduction concrète au sein du Plan de Mobilité.

INFORMER LES PUBLICS et les accompagner vers de nouvelles pratiques de mobilités

Cela implique d'être à l'écoute des besoins de tous les publics afin de prendre en compte la diversité des situations, d'élaborer une stratégie de conseils en mobilité et de développer les moyens pour les atteindre, par exemple développer le service MobiPro à destination des

entreprises, mettre en place des ateliers pédagogiques auprès du jeune public. Il s'agit également de centraliser davantage l'information sur l'ensemble des services de mobilité disponibles sur le territoire facilitant son accès avec une Maison de la mobilité y compris hors les murs avec des relais sur le territoire, d'aller à la rencontre des usagers avec des ambassadeurs de la mobilité, d'organiser des opérations multiples de sensibilisation (offres découverte ou événements permettant de tester des nouveaux modes...), de renforcer les actions de communication ou encore des ateliers de réparation de vélo afin de consolider le changement d'habitude.

GARANTIR UNE MOBILITÉ pour toutes et tous

Cela suppose de penser les mobilités sous l'angle des usages et plus uniquement des déplacements. Les solutions de mobilité doivent être envisagées pour répondre aux besoins de chacun (par exemple : développer l'offre pour les publics en horaires décalés), faciliter l'accès à l'information (adapter les supports aux personnes en situation d'illectronisme ou illettrisme), simplifier la tarification et poursuivre le travail d'accessibilité du réseau. L'action porte également sur la poursuite du soutien aux associations déjà en place et accompagnant les personnes en recherche d'emploi ou habitant les quartiers prioritaires de la ville. Il s'agit de développer une mobilité accessible à toutes et tous, indépendamment des conditions économiques, du lieu de résidence, du genre, de l'âge ou d'éventuelles situations de handicap.

AGIR SUR NOS RYTHMES DE VIE et créer un bureau des temps

Cela implique de mieux articuler mobilité, emploi du temps, services et qualité de vie. Un bureau des temps permettrait d'expérimenter le décalage d'horaires scolaires, universitaires ou professionnels afin de mieux répartir les flux de déplacements. Cette approche, déjà mise en œuvre avec succès dans plusieurs villes françaises comme Rennes ou Lille, contribue à limiter la congestion routière et l'affluence dans les transports collectifs, tout en évitant le recours à des investissements lourds en infrastructures.

INCITER À L'INTERMODALITÉ sur le territoire

Cela suppose de simplifier le passage d'un mode à l'autre, en agissant sur les titres de transport (billet unique) et en développant un réseau des pôles d'échanges multimodaux (PEM) de rabattement ou de diffusion attractifs avec des aménagements facilitant les changements de mode rapides et des services variés (parcs vélo sécurisés, bornes de recharge électrique, panneaux d'information...).

DÉVELOPPER DES USAGES partagés de la voiture

Cela sous-entend de continuer à développer le service d'autopartage sur le territoire, d'organiser un réseau structuré de covoiturage, avec la création de lignes de covoiturage sur les axes présentant un trafic de voiture important, de développer des offres d'essai davantage incitatives et d'encourager les entreprises à repenser l'usage de la flotte de leurs véhicules.

CRÉER UN CADRE FAVORABLE aux nouvelles mobilités

Cela implique de donner plus de place aux piétons et aux cyclistes, alors que la majorité des trajets font moins de 3 km mais sont encore réalisés en voiture. Le Plan de Mobilité doit développer des actions favorisant le déplacement des piétons et des cyclistes, la continuité et la sécurité des itinéraires, et faciliter l'interconnexion avec les transports en commun. Le schéma directeur piéton réalisera des aménagements telles que des places, rues ou sorties d'écoles afin de dédier des espaces aux piétons et de participer ainsi à la dynamisation des quartiers. Les itinéraires Vélival permettront de relier les principaux pôles de la métropole par des trajets en vélo directs, sécurisés et jalonnés. Ils seront complétés par un maillage cyclable pour rejoindre les lieux de proximité.

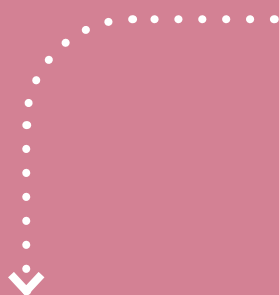




Comment se poursuit le dialogue ?

Le Plan de Mobilité s'est construit avec les acteurs du territoire, élus, habitants, associations et cette **dynamique de participation à vocation à se poursuivre**.

L'année à venir marquera une nouvelle étape d'échanges autour du projet, avec la phase de concertation réglementaire. Celle-ci débutera avec la consultation des personnes publiques consultées, à savoir les Communes, le Département, la Région, Tours Métropole Val de Loire, la Communauté de Communes de Touraine-Est Vallées, les services de l'Etat et l'autorité environnementale, qui doivent émettre leur avis sur le dossier. S'en suit une enquête publique.



L'enquête publique, c'est quoi ?

Organisée sous l'égide du tribunal administratif, cette étape permettra à chacun de **s'informer sur le contenu complet du projet**, assorti des avis des personnes publiques consultées, et de **formuler des observations**. Ce moment clé invitera les habitants et usagers du territoire à donner leur avis sur les orientations proposées pour les mobilités de demain.

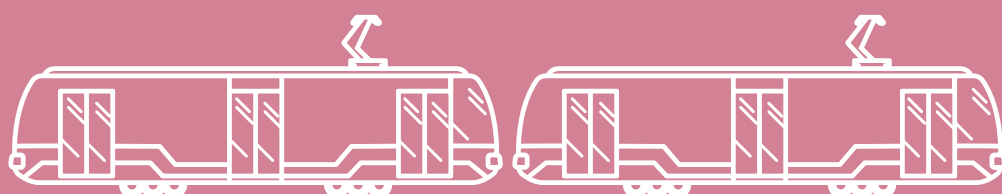


Et après ?

A l'issue de l'enquête, le Plan de Mobilité sera ajusté en fonction des avis recueillis, puis approuvé par les élus du Syndicat des Mobilités de Touraine. Mais le dialogue avec le territoire ne s'arrêtera pas là : le Syndicat poursuivra des **temps de sensibilisation, d'échanges et d'expérimentation** avec les habitants et ses partenaires, à l'image du stand proposé lors de la Fête du Climat par exemple.



Parce que la mobilité de demain se construit avec vous, et dans la durée, le Syndicat continue d'aller à la rencontre du territoire pour partager, tester et faire évoluer les actions inscrites au sein de son Plan de Mobilité.



Syndicat des Mobilités de Touraine

 02 47 80 12 00

 mobilites@mobilites-touraine.fr

 Plus d'infos sur smt-touraine.fr